



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 25 août 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur André Lambert, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

**CE-2010-1278**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 29 JUILLET 2010**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 29 juillet 2010 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

**CE-2010-1279**      **SOUMISSION 2010 SP 123 - ACHAT DE DEUX SOUFFLEUSES À NEIGE DÉTACHABLES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme J.A. Larue inc., 660, rue Lenoir, Québec, Québec, G1X 3W3 pour la fourniture de deux souffleuses à neige détachables au montant total de 315 932,61 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30646-023-76400	301 937,81 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Souffleuses
04-13493	13 994,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1280**      **MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE L'OUTAOUAIS ÉMERGENT - 9 AU 12 SEPTEMBRE 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** des activités se dérouleront sur différentes rues au centre-ville du Vieux-Hull;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification temporaire à la réglementation de la circulation et du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation de la circulation et du stationnement sur différentes rues dans le cadre du Festival de l'Outaouais Émergent du 9 au 12 septembre 2010, à savoir :

<b>RUE</b>	<b>ENTRE</b>	<b>DATE</b>	<b>HEURE</b>
Wellington	Rue Leduc et rue Laval	Le 9 septembre	6 h à 24 h
		Le 10 septembre	24 h à 24 h
		Le 11 septembre	24 h à 24 h
		Le 12 septembre	24 h à 17 h
Leduc	Promenade du Portage et rue Wellington	Le 9 septembre	6 h à 24 h
		Le 10 septembre	24 h à 24 h
		Le 11 septembre	24 h à 24 h
		Le 12 septembre	24 h à 2 h
Laval	Le 31, Laval et le 48, Laval	Le 10 septembre	16 h à 19 h

Le tout selon le plan numéro G09-093-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et des festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2010-1281

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES PRÈS DE L'AUBERGE SYMMES DANS LE CADRE DE LA FÊTE D'ANTAN - 11 SEPTEMBRE 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** des activités se dérouleront sur le site de l'Auberge Symmes dans le cadre des festivités de la Fête d'antan;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification à la réglementation au stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** la signalisation adéquate sera mise en place :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fermeture à la circulation automobile ainsi qu'une modification temporaire à la réglementation du stationnement dans le cadre de la Fête d'antan le 11 septembre 2010, à savoir :

**Interdiction de la circulation automobile entre 9 h et 17 h sur la rue suivante :**

- Rue Front, entre la rue Principale et la rue Symmes

**Stationnement interdit entre 9 h et 17 h sur les deux côtés de la rue suivante :**

- Rue Prince-de-Galles

Le Service des travaux publics, Division de la voirie) est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, Division de la planification et des services techniques (Circulation et sécurité routière).

Le tout selon le plan numéro G09-118-02 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et des festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2010-1282

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 29 - 23 935,08 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 32 - 293 398,09 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 29 - 22 497,48 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 29 - 339 621,57 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 29, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 32, la liste des réquisitions numéro 29 et la liste des embauches numéro 29 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 29	Pièces de comptes à payer	23 935,08 \$	9 au 13 août 2010
Liste PD numéro 32	Pièces de comptes à payer	293 398,09 \$	9 au 13 août 2010
Liste des réquisitions numéro 29	Pièces de comptes à payer	22 497,48 \$	9 au 13 août 2010
Liste des embauches numéro 29	Embauche de personnel temporaire	339 621,57 \$	2 au 6 août 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1283**     **SOUMISSION 2010 SP 194 - FOURNITURE DE FÛTS, CONSOLES, LUMINAIRES ET DIVERSES PIÈCES D'ÉCLAIRAGE DE RUE – SERVICE DES FINANCES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Guillevin International, 130, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V3 pour la fourniture de fûts, consoles, luminaires et diverses pièces d'éclairage de rue sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant approximatif de 150 185,31 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 juillet 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le présent contrat prendra effet à compter de l'adjudication et se terminera le 31 décembre 2011. Les prix seront fermes pour la durée du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris aux divers postes budgétaires d'inventaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1284**     **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-33 POUR LA PÉRIODE DU 12 AU 18 AOÛT 2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-33 d'un montant de 333 487,38 \$ pour la période du 12 au 18 août 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1285**     **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2008-907 - PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT D'OPÉRATION ENFANT SOLEIL - 4 JUIN 2008 - 80 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLUTION À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-907 en date du 28 mai 2008 et autorise le trésorier à faire les écritures comptables nécessaires.

Adoptée

**CE-2010-1286**     **SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DES DEUX-RIVES - PEE WEE B - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association de baseball amateur des Deux-Rives, à l'attention de madame Martine Cloutier, 444, rue Nadon, Gatineau, Québec, J8L 3X8, à titre de subvention pour l'équipe Pee Wee B.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1287**      **SUBVENTION DE 725 \$ - ARCHE AGAPÈ - ACTIVITÉ DE QUILLES - 18 SEPTEMBRE 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 725 \$ à l'ordre de l'Arche Agapè, à l'attention de monsieur Richard Lafleur, 19, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M4, à titre de subvention pour une activité de quilles le 18 septembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79932-972	200 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79937-972	200 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79937-694	200 \$		Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Articles promotionnels
02-79937-972		200 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1288**      **SUBVENTION DE 50 \$ - ASSOCIATION DES SPORTIFS DE TEMPLETON-OUEST INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de l'Association des sportifs de Templeton-Ouest inc., à l'attention de monsieur Delphis Charette, 524, chemin Saint-Thomas, Gatineau, Québec, J8R 3H7, à titre de subvention pour la construction d'un centre communautaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79941-692	50 \$		Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79941-972		50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1289**      **SUBVENTION DE 100 \$ - CENTRE JELLINEK - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Centre Jellinek, à l'attention de monsieur Nicolas Côté, 25, rue Saint-François, Gatineau, Québec, J9A 1B1, à titre de subvention pour le colloque régional sur les dépendances en Outaouais le 4 novembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79938-694	100 \$		Denise Laferrière - Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Articles promotionnels
02-79938-972		100 \$	Denise Laferrière - Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1290**      **SUBVENTION DE 100 \$ - FONDATION DU CENTRE PIERRE-JANET - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fondation du centre Pierre-Janet, à l'attention de monsieur Jean-François Picard, 20, rue Pharand, Gatineau, Québec, J9A 1K7, à titre de subvention pour le tournoi de golf et Poker Run le 14 septembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1291**      **SUBVENTION DE 775 \$ - FONDATION DU CSSS DE GATINEAU - PARADE DES HOMMES POUR LE CANCER DU SEIN - 28 AOÛT 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 775 \$ à l'ordre de la Fondation du CSSS de Gatineau, à l'attention de monsieur Benoît Brunet, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour la parade des hommes pour le cancer du sein le 28 août 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79938-694	50 \$		Denise Laferrière - Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Articles promotionnels
02-79943-694	310 \$		Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Articles promotionnels
02-79938-972		50 \$	Denise Laferrière - Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79943-972		310 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2010.

Adoptée

CE-2010-1292

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Office municipal d'habitation de Gatineau, à l'attention de monsieur Mario Courchesne, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5, à titre de subvention pour l'achat de chaises pliantes pour le Club des Pionniers du 175, boulevard du Mont-Bleu.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79936-972	1 000 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79936-692	1 000 \$		Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79936-972		1 000 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1293**  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2010-1390

**PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS STEFAN PSENAK ET LUC MONTREUIL AU COLLOQUE DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES - QUÉBEC - 29 SEPTEMBRE 2010 - 1 200 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Stefan Psenak et Luc Montreuil à participer au colloque de la Fondation Rues principales qui se tiendra à Québec, le 29 septembre 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Fondation Rues principales, 11, rue de l'Ancien-Chantier, Québec, Québec, G1K 6T4 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 1 200 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11100-311-32331	600 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30025	600 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2010.

Adoptée



**CE-2010-1294**      **SOUSSION 2010 SP 196 - ASPHALTAGE DE CHEMINS DE GRAVIER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Coco (Coco Paving Inc.), 636, chemin Klock, C. P. 40, Gatineau, Québec, J9J 3G9 pour les travaux d'asphaltage de chemins en gravier, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 409 960,87 \$, incluant les taxes et l'option 1, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 août 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30650-001-76401	240 083,46 \$	Chemins de gravier et ponts - Chemins de gravier
06-30647-005-76402	76 717,46 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Méga rapiéçage
02-79990-754-76403	75 000,00 \$	Projets d'infrastructures du PTI - Travaux
04-13493	18 159,95 \$	de pavage TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1295**      **AUTORISER LE MONTANT DE 4 447,28 \$ POUR DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - SOUMISSION 2010 SI 061 - CAPTEUR À LA SOURCE HAUTE TEMPÉRATURE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-638 en date du 5 mai 2010, mandatait la firme Séguin Émile et Fils Ltée pour la fourniture et l'installation d'un capteur à la source haute température dans l'atelier mécanique du 476, boulevard Saint-René Est, et ce, pour un montant total de 21 954,19 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux relevés sur le terrain et à la réalisation des plans et devis effectués par la firme CIMA+, mandatée pour ce projet, la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires a été constatée;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux visent la relocalisation des conduites électriques existantes et l'installation de composantes électriques étanches et sont au coût additionnel de 4 447,28 \$, incluant les taxes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'avenant numéro 1 au montant de 4 447,28 \$, incluant les taxes, pour des travaux supplémentaires au contrat de la firme Séguin Émile et Fils Ltée pour la relocalisation de conduites électriques existantes et l'installation de composantes étanches sur le nouveau système de captation à la source des ateliers du 476, boulevard Saint-René Est.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11-90007-004-76404	4 250,28 \$	Travaux correctifs - Bâtiments municipaux - Récupérateur de gaz
04-13493	197,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1296**      **SOUSSION 2010 SP 147 - RÉFECTIONS PARTIELLES DES RUES 2010 - GROUPE 2 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0 pour les travaux de réfections partielles de rues 2010 – Groupe 2 sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 731 400,89 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 août 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30647-005-76405	1 350 000,00 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Méga rapiéçage
06-30647-006-76406	304 705,39 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Boni - Méga rapiéçage
04-13493	76 695,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1297**      **MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DROUIN AU POSTE DE COMMIS DE BUREAU - DIVISION DU SOUTIEN - SERVICE D'ÉVALUATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis de bureau au Service d'évaluation (EVA-BLC-050 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Jean-François Drouin au poste de commis de bureau au Service d'évaluation.

Le salaire de monsieur Jean-François Drouin sera celui de la classe 2, 4<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Jean-François Drouin est assujéti à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15100-112 – Service d'évaluation – Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1298**      **MANDAT AU DIRECTEUR DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** le ou vers le 8 juin 2010, la Ville de Gatineau a fait parvenir à la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc., une facture au montant de 29 165,24 \$ représentant la valeur monétaire des heures de libérations utilisées au-delà des 1 500 heures déjà accordées par la Ville pour l'année 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** la facture doit être acquittée dans les 60 jours de sa réception par la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le ou vers le 8 juillet 2010, le président de la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc., monsieur Rock Legault, a indiqué son intention de ne pas honorer la facture;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce jour, la Ville de Gatineau n'a reçu aucune somme acquittant la facture :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le directeur du Service des ressources humaines à formuler tout grief patronal et à intenter tout recours judiciaire qu'il jugera utile et nécessaire afin d'obtenir le paiement des sommes dues.

Adoptée

**CE-2010-1299**

**MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL BOULAY AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-385 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Daniel Boulay au poste de journalier I au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Daniel Boulay sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Daniel Boulay sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Daniel Boulay a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige, 02-71440-114 – Entretien des pelouses – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1300**

**MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR CLAUDE CARDINAL AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-377 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Claude Cardinal au poste de journalier I au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Claude Cardinal sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Claude Cardinal sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Claude Cardinal a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige, 02-71440-114 – Entretien des pelouses – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1301**

**MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR ROBERT HAMEL AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-378 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Robert Hamel au poste de journalier I au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Robert Hamel sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Robert Hamel sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Robert Hamel a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige, 02-71440-114 – Entretien des pelouses – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1302**

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL QUESNEL AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-392 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Daniel Quesnel au poste de journalier I au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Daniel Quesnel sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Daniel Quesnel sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Daniel Quesnel a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige, 02-71440-114 – Entretien des pelouses – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1303**

**MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME CAROLE GRÉGOIRE AU POSTE DE COMMIS DE BUREAU - SECTION DE LA POURSUITE - COUR MUNICIPALE - SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis de bureau (COR-BLC-009) à la Section de la poursuite de la Cour municipale des Services juridiques :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Carole Grégoire au poste de commis de bureau à la Section de la poursuite de la Cour municipale des Services juridiques.

Le salaire de madame Carole Grégoire sera celui de la classe 2, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Carole Grégoire est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-11200-112 – Services juridiques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2010.

Adoptée

**CE-2010-1304**

**MÉMOIRE DE FRAIS - ZONE BLANCHE - JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à des problèmes de résurgence apparus en 1994 dans la Zone Blanche Est, un recours en dommages fut institué par 107 propriétaires en septembre 1995 reprochant à la Ville l'émission de permis de construction en contravention à sa réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le procès devant la Cour du Québec fut entendu en janvier et février 2007 et le jugement rendu le 6 juillet a rejeté les réclamations des demandeurs et a donné raison à la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandeurs ont porté en appel le jugement de la Cour du Québec et que l'audition devant la Cour d'appel a eu lieu le 30 novembre 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** le 11 mai 2010, la Cour d'appel accueillait l'appel logé contre la décision de la Cour du Québec et les poursuites des demandeurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a été condamnée aux frais judiciaires et que cette dernière doit acquitter le mémoire de frais de la Cour d'appel pour honoraires et déboursés judiciaires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à payer le mémoire de frais en appel sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service des affaires juridiques.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire d'auto assurance de l'ex-Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 août 2010.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif